

SUZE



Plan Local d'Urbanisme *IV_ Orientations d'Aménagement et de Programmation*



ZONES DU CHEF-LIEU SOUMISES À O.A.P.

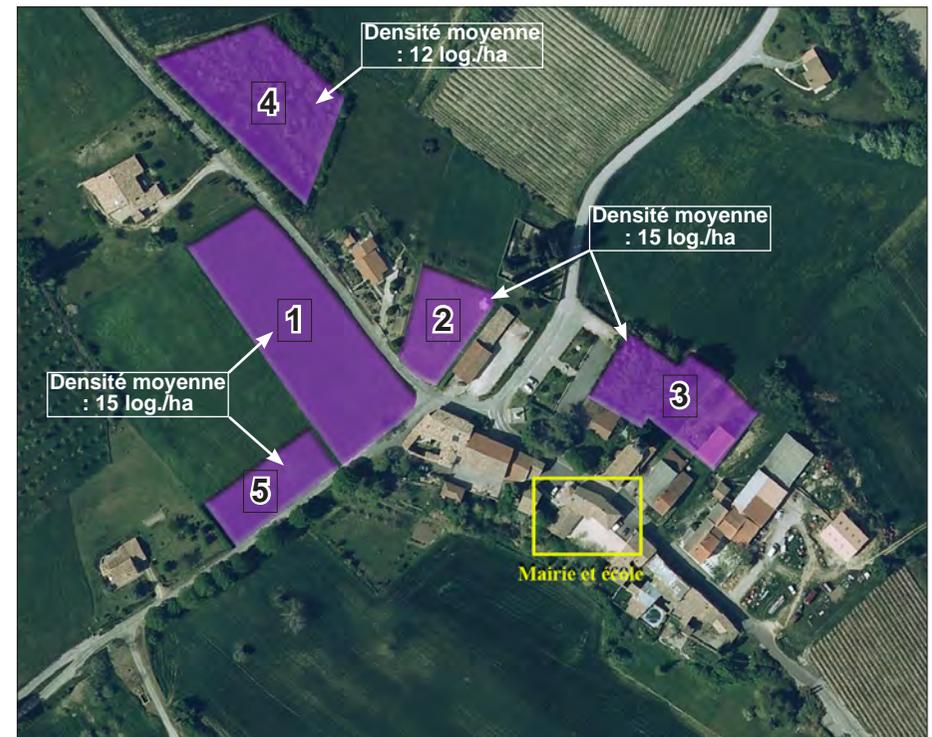
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DENSITÉ

Les orientations d'aménagement et de programmation définissent des principes relatifs à l'implantation des constructions, aux accès, à l'organisation urbaine, la densité, la mixité de l'espace bâti... Elles établissent les éléments fondamentaux à intégrer dans les opérations d'aménagement sous le régime de la compatibilité.

La densité moyenne dans les zones 1, 2, 3 et 5 est d'une quinzaine de logements à l'hectare, elle est ramenée à une douzaine dans la zone 4.

LOCALISATION



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Organisation générale

L'objectif est de développer une urbanisation qui respecte et complète la trame du tissu urbain historique. Il s'agit de produire des groupes de constructions qui se greffe, en permettant d'atteindre les objectifs de diversification de l'offre en logements, de renforcement de la centralité des Jaux.



Principes d'accès principaux carrossables (entrées / sorties).



Principes d'accès piétons.



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Composition urbaine

Bâti trame rouge

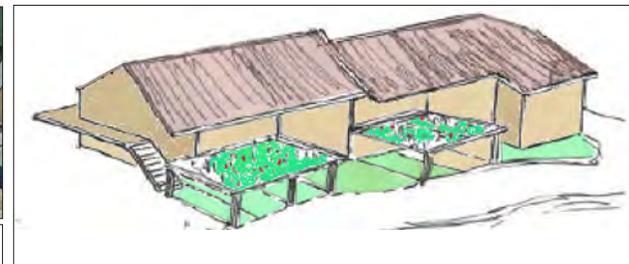


- _ Logements collectifs ou groupés.
- _ Hauteur des bâtiments : R+1 majoritaire.
- _ Front bâti semi ouvert orienté sensiblement parallèlement à la rue.
- _ Les bâtiments présenteront des redents pour éviter l'effet "palissade",
- _ L'espace de jardin principal sera dégagé coté Sud.
- _ Coté route : espace ouvert ou simple muret et/ou grillage végétalisé.

Densité moyenne : 15 log./ha



Principes de bâtiments



Bâti trame bleue



- _ Logements en individuel groupé ou individuel ou petit collectif.
- _ Les maisons seront implantées en décalé pour limiter les vis-à-vis en créant des espaces d'intimité.
- _ Coté route : espace ouvert ou simple muret et/ou grillage végétalisé.

Densité moyenne : 15 log./ha

Principes de bâtiments



Bâti trame magenta



- _ Ilot sans prescription spécifique sur l'implantation du bâti ou la nature de l'habitat. Cet îlot pourra comporter de l'habitat individuel. Toutefois, par mimétisme avec le bâti ancien, on recherchera à produire des volumes importants et simples, à développer des continuités de bâti, à diversifier la taille et la forme des parcelles pour estomper "l'effet lotissement".

Densité moyenne : 15 log./ha

Principes de bâtiments



Bâti trame cyan



- _ Ilot sans prescription spécifique sur l'implantation du bâti ou la nature de l'habitat. Cet îlot pourra comporter de l'habitat individuel, développé dans une trame "végétale champêtre". La taille et la forme des parcelles sera diversifiée pour estomper "l'effet lotissement".

Densité moyenne : 12 log./ha

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Composition urbaine

Trame verte et interfaces espaces communs / espaces privés

Pour limiter l'effet de cloisonnement des clôtures, on aura, entre les parcelles privées et les voies communes :



_Soit une interface végétale (bande verte assez large, engazonnée ou arborée et/ou un muret).



_Soit une continuité : pas de clôture, ou une clôture très basse, à claire voie.

Interfaces bâti/espaces communs.



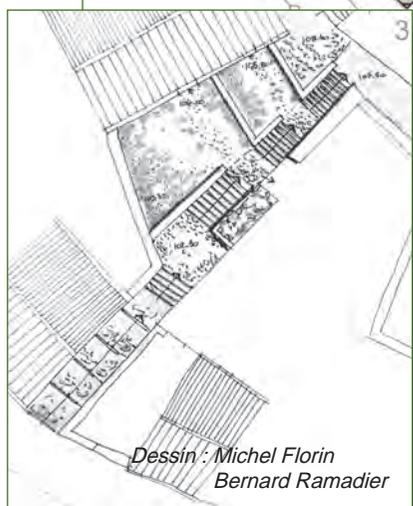
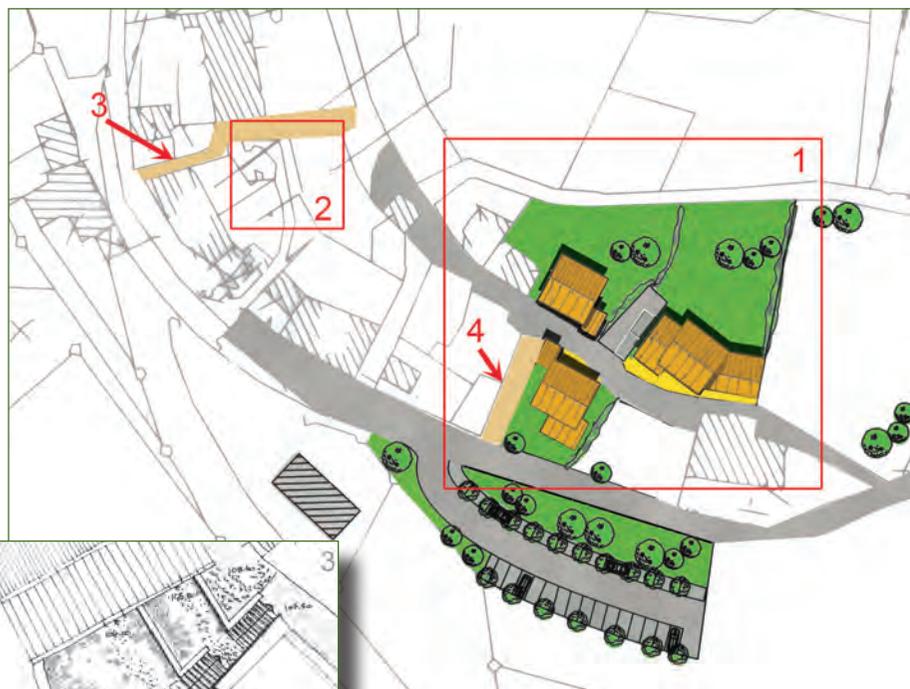
Entre la clôture privée et l'espace commun, interface végétale et/ou muret.



Absence de clôture en dur ou de clôture opaque.

ZONES DU VILLAGE SOUMISES À O.A.P.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



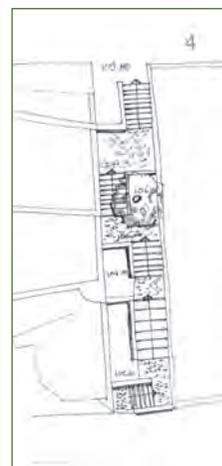
Dessin : Michel Florin
Bernard Ramadier

1_ : L'implantation des constructions prolongera les perspectives de rues.

2_ : les ruines de l'église seront aménagées en placette.

3 et 4_ : les venelles seront restaurées.

L'objectif est de développer une urbanisation en greffe au vieux village.



Dessin : Michel Florin
Bernard Ramadier



Le développement du village se fera sur un modèle "en greffe", qui respectera sa structure actuelle en la complétant. Toutefois, la partie potentiellement soumise à un risque de glissement de terrain ne pourra être urbanisée que lorsque les études de risques auront été réalisées. Dans l'attente, elle a été classée en zone N inconstructible.